

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 SEPTEMBRE 2023 A 20H30  
RELEVÉ DE DECISIONS**

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Doué-en-Anjou se sont réunis à la salle des Halles des Arènes, commune déléguée de Doué-la-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Michel PATTÉE, Maire.

<b>Numéro délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Thème</b>	<b>Décision</b>
2023.09.114	Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023	Approbation PV séance précédente	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.115	Marché de Noël des 02 et 03 décembre 2023 – Autorisation de signature de la convention à intervenir avec les trois associations retenues	Convention	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.116	Budget principal – Décision modificative n° 4	Budget	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.117	Budget principal – Admissions en non-valeur	Budget	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.118	Budget principal – Régularisations dans l’inventaire	Budget	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.119	Demande de subventions relative aux travaux de construction d’un skate-park	Subventions	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.120	Demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie centrale et du centre socioculturel	Subventions	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.121	Modification du tableau des emplois et des effectifs	Ressources humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.122	Direction Développement – Recrutements temporaires et saisonniers 2024	Ressources humaines	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.123	SIEML – Renforcement du réseau – Convention pour travaux souterrains – Rue du Prieuré à Concourson-sur-Layon	SIEML	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.124	SIEML – Renforcement du réseau de distribution publique et renforcement du réseau basse tension P15 Grande Ouche – Route des Verchers et rue du Prieuré	SIEML	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.125	Cession de véhicules : chariot élévateur et tondeuse	Cession	Unanimité des membres présents et représentés

Numéro délibération	Objet	Thème	Décision
2023.09.126	Renouvellement de la convention de prestation de service du Relais Petite Enfance (RPE) de Doué-en-Anjou aux communes de Tuffalun, Louresse-Rochemenier et Denezé-sous-Doué	Convention	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.127	ALTER PUBLIC – Projet de modifications statutaires de la SPL ALTER PUBLIC relatif à l’objet social	Modifications de statuts	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.128	Fonds Façade et Commerce – Approbation du règlement d’aide	Economie	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.129	Fonds d’aide au commerce local – Approbation du règlement d’aide	Economie	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.130	Demande de subvention au titre du fonds Façade et Commerce	Subvention	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.131	Acquisition d’une licence de 4 <sup>ème</sup> catégorie	Economie	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.132	Autorisation d’ouverture dominicale des commerces de détail pour l’année 2024	Commerce	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.133	Subvention aux associations – Complément à la délibération n° 2023.03.49	Subventions	Unanimité des membres présents et représentés
2023.09.134	Soutien aux victimes du séisme au Maroc	Participation financière	Unanimité des membres présents et représentés

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Doué-en-Anjou du 19 septembre 2023 est consultable en mairie centrale de Doué-en-Anjou ainsi que sur le site internet de la commune [www.doue-en-anjou.fr](http://www.doue-en-anjou.fr)

Le Maire,  
Michel PATTÉE



Les présentes délibérations peuvent faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l’application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)